



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 220

Perpignan, le 11 FEV. 2025

Objet : avis sur le projet de lotissement Sole Promotion à Villeneuve la Rivière

Monsieur le Chef de service,

Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis de la CLE. Le projet consiste à construire un lotissement à l'est de la commune de Villeneuve la Rivière en continuité de l'urbanisation existante, avec 26 logements attendus. Il est à noter qu'un autre dossier a été déposé pour un lotissement similaire au nord-est du village, avec 23 logements prévus. Ces dossiers, déposés à quelques semaines d'intervalles, mériteraient d'être regroupés au regard de l'analyse de la ressource en eau.

En termes quantitatifs, le besoin supplémentaire est estimé à 3056 m³ annuels. Au regard de l'autorisation dont dispose la commune sur son forage et des volumes actuellement prélevés, le projet peut être réalisé en conformité avec la règle R1 du SAGE, relative au respect des volumes prélevables. Toutefois, en l'état actuel des informations avancées par le dossier, **la règle R2 du SAGE des nappes du Roussillon concernant la rationalisation des usages n'est pas respectée**. En effet le rendement actuel de la commune est de 58% alors que le rendement minimal attendu (= rendement-seuil) est de 71%. Il conviendrait d'ajouter au dossier des informations concernant les projets visant à atteindre cet objectif minimal, et à terme l'objectif de 85% pour 2030.

A la lumière de ces éléments, je considère ce dossier **incomplet**. Il convient d'y ajouter des éléments sur les rendements de réseaux AEP actuels, les travaux prévisionnels pour l'améliorer, le calendrier, les gains de rendement estimés et les rendements futurs espérés au regard des rendements seuils et objectifs attendus par le SAGE. Les éléments devront être additionnés pour les deux dossiers de lotissement.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA